

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/134

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 8 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MJC POUR
L'ACQUISITION D'UN ECRAN NUMERIQUE POUR LA SECTION
« PHOTOGRAPHIE ».**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire, qui indique que la section
« photographie »

de l'association MJC de Sarralbe souhaite faire l'acquisition d'un écran auprès du
prestataire MISS

NUMERIQUE au prix de 680,00 € TTC.

Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de
l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'allouer à MJC de Sarralbe pour la section « photographie », une subvention
exceptionnelle de 680,00 € pour l'acquisition de cet écran,

- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2019 au
compte 657483.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT